

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 11 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 4 décembre	Vendredi 5 décembre	En exercice	41
		Présents	34
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2014-08-21C – Admission en Non Valeur-Budget Assainissement
Rapporteur : Jean Claude TOURNIER



*Vu l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière de Delle pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,*

Toute facture émise concernant la redevance assainissement est prise en charge par la trésorerie de Delle qui se doit de la recouvrer auprès des abonnés.

Un certain nombre de factures éditées par la CCST n'ont pu être recouvrées par les procédures traditionnelles, cette situation aboutissant de la part de l'huissier de la trésorerie à un constat de carence et d'irrecouvrabilité.


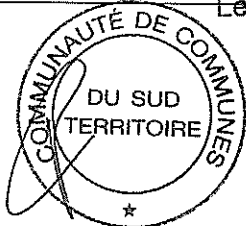
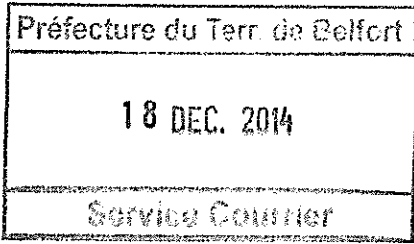
Vu les justificatifs présentés au sens desquels l'irrecouvrabilité apparaît certaine, il est proposé d'admettre en non-valeur les sommes ci-après, dont le détail figure en annexe.

Courrier de la trésorerie en date du 10/11/2014	1 065,91 €
Courrier de la trésorerie en date du 06/11/2014	132,41 €
Montant total	1 198,32€

Vu le bien-fondé de la demande,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prononcer l'admission en non-valeur de la somme susvisée,**
- **De préciser que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2014 : Chapitre 65 – nature 654 – fonction 8112**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 8 DEC. 2014 Et publication ou notification le 8 DEC. 2014</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  <p>P. Oser Pour le Président Le Vice-Président</p> <p>Pour le Président Le Vice-Président P. Oser</p> 
--	---

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE DELLE

Delle, le 10/11/2014

28 RUE Scherer
90100 DELLE
Tél. : 03 84 36 04 85

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer
Courriel : michele.furrer@dgfp.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h
Sauf mercredi

Monsieur le Président

CCST budget assainissement

Objet : Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président,

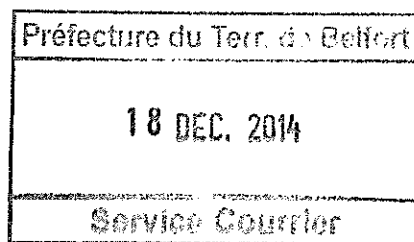
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 état concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 1 065.91€


Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre un mandat imputé au compte 6542 «créances éteintes».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Trésorier
PS 

Catherine Rousset

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

61303 CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Préfecture du Terr. de l'Orléanais
18 DEC. 2014
Service Courrier

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 090005 TRES. DELLE
Budget collectivité : CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

61303 – CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 05/11/2014

Numéro de la liste : 1281900533

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :
1 065,91 Euro(s)

Édition du 05/11/2014

Page 1

61303 – CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du : 05/11/2014

Numéro de la liste : 1281900533 – 33 Pièces présentées pour un montant de : 1 065, 91

Catégories et natures juridiques de débiteurs

Personne physique – Inconnue

33 Pièces pour 1 065, 91

Catégories de produits

ASSAINISSEMENT

16 Pièces pour 932, 41

MODERNISATION RESEAUX

17 Pièces pour 133, 50

Catégories de présentation

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

8 Pièces pour 118, 31

Surendettement et décision effacement de dette

25 Pièces pour 947, 60

Niveaux de montant

Inférieur strictement à 100

31 Pièces pour 805, 40

Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000

2 Pièces pour 260, 51

Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000

0 Pièces pour 0, 00

Supérieur ou égal à 5000

0 Pièces pour 0, 00

Années de P.E.C

2014

2 Pièces pour 25, 31

2013

10 Pièces pour 311, 63

2012

12 Pièces pour 387, 05

2011

9 Pièces pour 341, 92

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE DELLE

Delle, le 06/11/2014

28 RUE Scherer
90100 DELLE
Tél. : 03 84 36 04 85

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer
Courriel : michele.furrer@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h
Sauf mercredi

Monsieur le Président

CCST Budget assainissement

Objet : Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 état concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 97.60 euros.

Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre un mandat par état imputé au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Trésorier



Catherine Rousset

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

61303 CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 090005 TRES. DELLE
Budget collectivité : CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

**61303 – CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF****Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux**

Arrêtées à la date du 05/11/2014

Numéro de la liste : 1510020233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :
97,60 Euro(s)

Édition du 05/11/2014

Page 1

61303 – CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du : 05/11/2014

Numéro de la liste : 1510020233 – 54 Pièces présentées pour un montant de :

97,60

catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique – Inconnue	Personne physique – Particulier			
catégories de produits	ASSAINISSEMENT		53	Pièces pour	96,70
	MODERNISATION RESEAUX		1	Pièces pour	0,90
titres de présentation	Poursuite sans effet		18	Pièces pour	66,41
	PV perquisition et demande renseignement négative		36	Pièces pour	31,19
	RAK inférieur seuil poursuite		8	Pièces pour	71,48
			1	Pièces pour	0,90
tranches de montant	Inférieur strictement à 100		46	Pièces pour	26,12
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000		54	Pièces pour	97,60
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000		0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000		0	Pièces pour	0,00
tranche de P.E.C	2014		1	Pièces pour	0,30
	2013		16	Pièces pour	6,26
	2012		23	Pièces pour	17,07
	2011		14	Pièces pour	73,97



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE DELLE

Delle, le 19/11/2014

28 RUE Scherer
90100 DELLE
Tél. : 03 84 36 04 85

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer
Courriel : michele.furrer@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h
Sauf mercredi

Monsieur le Président

CCST budget assainissement

Objet : Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 état concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 34.81 euros.


Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre un mandat imputé au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Trésorier

RF 

Catherine Rousset

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

61303 CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 090005 TRES. DELLE
Budget collectivité : CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

61303 – CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 17/11/2014

Numéro de la liste : 1570670533

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :
34,81 Euro(s)

Édition du 17/11/2014

Page 1

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE DELLE

Delle, le 19/11/2014

28 RUE Scherer
90100 DELLE
Tél. : 03 84 36 04 85

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer
Courriel : michele.furrer@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h
Sauf mercredi

Monsieur le Président

CCST budget assainissement

Objet : Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 état concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 34.81 euros.

Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre un mandat imputé au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Trésorier

RF 

Catherine Rousset

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

61303 CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 090005 TRES. DELLE
Budget collectivité : CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

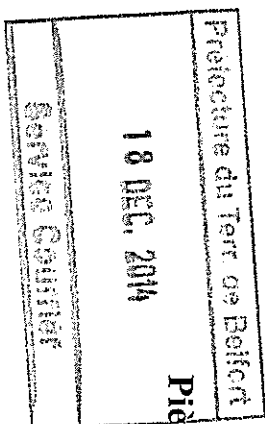


61303 – CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 17/11/2014

Numéro de la liste : 1570670533



Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

34,81 Euro(s)

Édition du 17/11/2014

Page 1